



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

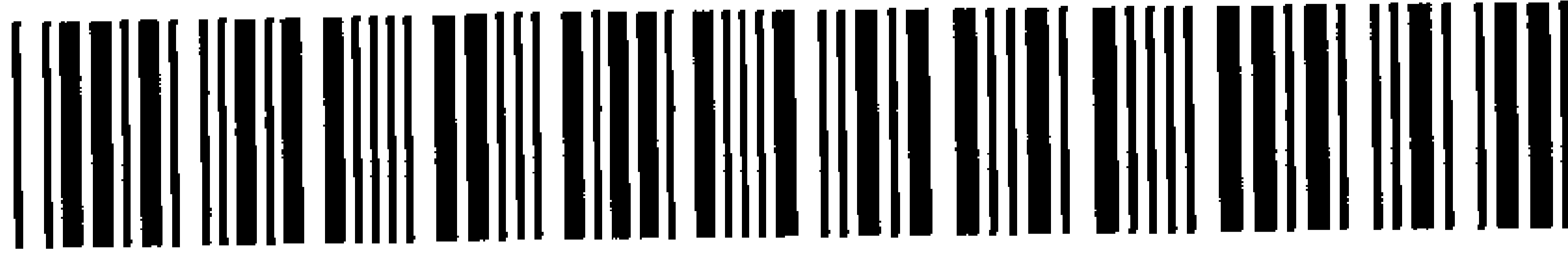
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 16384

Numéro SIREN : 403 363 781

Nom ou dénomination : 13 COMEDIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2016 sous le numéro de dépôt 45213



1604526501

DATE DEPOT :	2016-05-09
NUMERO DE DEPOT :	2016R045213
N° GESTION :	1995B16384
N° SIREN :	403363781
DENOMINATION :	13 COMEDIE
ADRESSE :	9 rue du Quatre Septembre 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2016/03/31
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

13 COMEDIE
Société par actions simplifiée au capital de 6.450.750 euros
Siège social : 9, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
403 363 781 RCS Paris

95B16384

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 MARS 2016

DBM 31/3/16
C2

L'an deux mille seize,
Le trente et un mars,
A 11h05,

La société Fondière Bacchus, société par actions simplifiée au capital de 18.000.000 euros, ayant son siège social situé au 39, avenue d'Iéna à Paris (75016), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 819 306 432 (l' « Associé Unique »), représentée par son Président, Galiena Capital, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social situé au 39, avenue d'Iéna à Paris (75016), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 501 763 163, elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Benoît Panhard,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société 13 Comédie, société par actions simplifiée au capital de 6.450.750 euros, ayant son siège social situé au 9, rue du Quatre-Septembre à Paris (75002), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 403 363 781 (la « Société »),

Après avoir préalablement rappelé que :

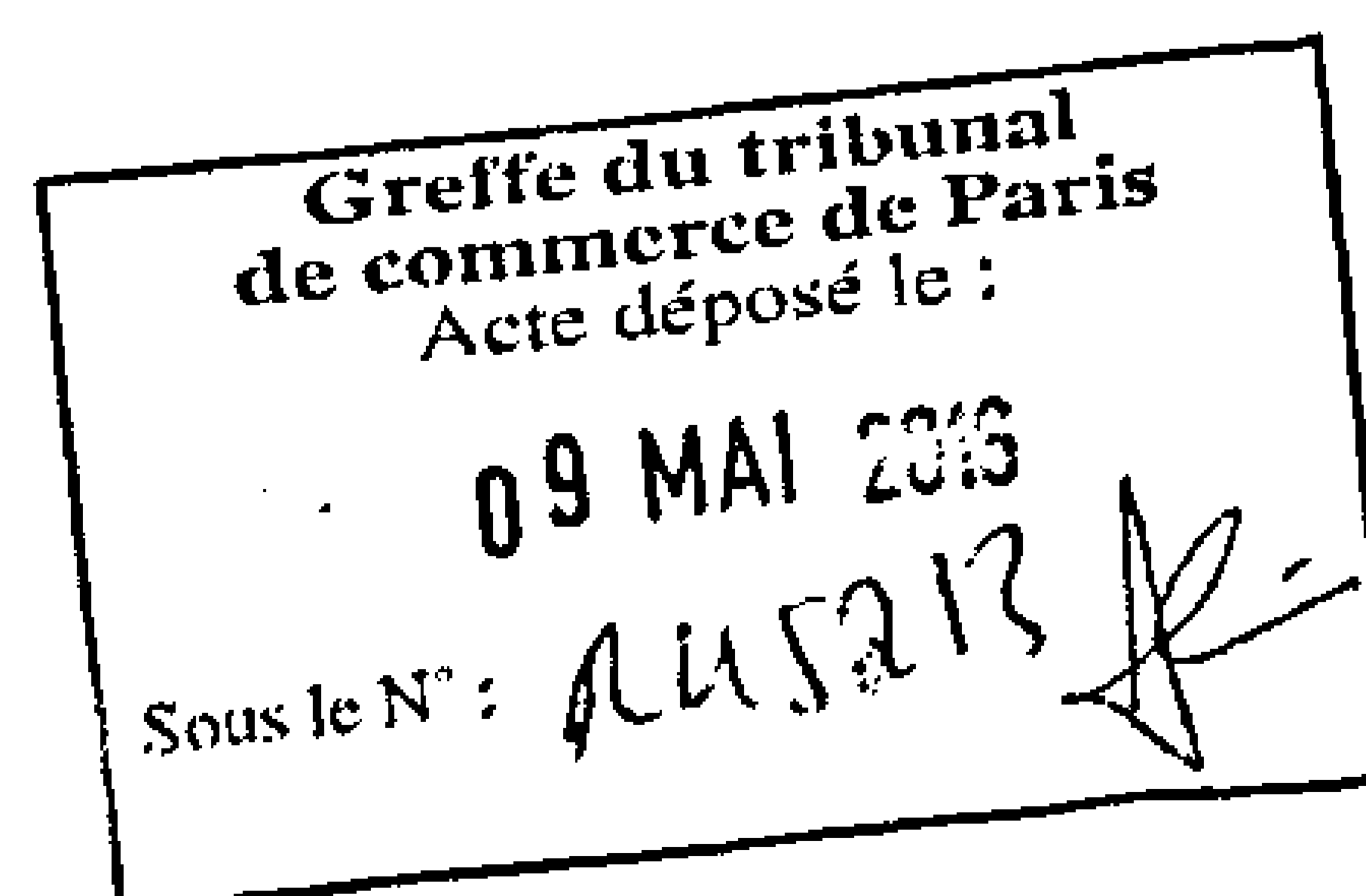
- l'Associé Unique a conclu à la date des présentes un contrat de cession avec la société PJB Holding, société anonyme au capital de 15.000.000 euros, ayant son siège social situé 9, rue du Quatre-Septembre, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 552 055 857 (« PJB Holding ») portant sur l'acquisition par l'Associé Unique de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société auprès de PJB Holding (l' « Acquisition »),
- dans le cadre de l'Acquisition, le Président de la Société a démissionné de ses fonctions à la date des présentes, avec effet à compter de la nomination de son successeur,
- il est envisagé de procéder à la nomination de l'Associé Unique en qualité de Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 alinéa 1 du Code de commerce.

Il est également rappelé à toutes fins utiles que :

- le Commissaire aux comptes de la Société, dûment informé, est absent et excusé,
- l'ensemble des autorisations requises par ailleurs à l'effet de procéder à l'Acquisition ont été obtenues conformément aux dispositions légales et/ou aux stipulations statutaires et/ou contractuelles applicables.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes de la Société,
- le texte des projets de décisions,
- un exemplaire des derniers statuts de la Société à jour,



la lettre de démission de PJB Holding de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter de la nomination de son successeur,

et plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information de l'Associé Unique, tel que défini par les dispositions légales et réglementaires et/ou statutaires applicables.

L'Associé Unique confirme que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables lui ont été communiqués ou qu'ils ont été tenus à sa disposition préalablement aux présentes, ainsi qu'à celle du Commissaire aux comptes de la Société, et ce pendant une période suffisante pour leur permettre d'en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil. Il déclare par ailleurs qu'il a été fait droit à ses demandes et qu'il s'estime suffisamment informé dans le cadre de l'adoption des présentes décisions.

L'Associé Unique, en tant que de besoin, renonce au bénéfice des dispositions légales, réglementaires et/ou statutaires applicables relatives aux délais de convocation et/ou de mise à disposition des documents requis par la loi ou par les articles 27 et 38 des statuts de la Société.

Ceci ayant été rappelé, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour, conformément à l'article 25 des statuts de la Société :

1. Constatation de la démission de PJB Holding en qualité de Président de la Société avec effet à compter de la nomination de son successeur, et nomination de l'Associé Unique en qualité de nouveau Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 alinéa 1 du Code de commerce, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération éventuelle,
2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de PJB Holding de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de la nomination de son successeur,

Constate et prend acte de la démission de PJB Holding de ses fonctions de Président de la Société à l'issue de la présente décision,

Décide de nommer en qualité de Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 alinéa 1 du Code de commerce à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Fondière Bacchus, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social situé au 39, avenue d'Iéna à Paris (75016), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 819 306 432.

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, Fondière Bacchus dispose, en qualité de Président de la Société, des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de son objet social, et sous réserve des attributions que la loi et les statuts de la Société réservent expressément à l'Associé Unique.

Il est entendu dans ce cadre que Fondière Bacchus pourra percevoir une rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables, notamment sous réserve d'une décision de l'Associé Unique. Elle pourra également obtenir de la Société le remboursement de l'ensemble des frais notamment de déplacement et de représentation raisonnablement encourus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs adéquats.

A cet égard, l'Associé Unique décide de ne pas allouer de rémunération à Fondière Bacchus pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société, une rémunération pouvant être mise en place ultérieurement dans les conditions stipulées au paragraphe qui précède.

L'Associé Unique confirme son acceptation des fonctions de Président en apposant sa signature sur le présent procès-verbal, et déclare ne pas exercer ce jour quelque fonctions que ce soit ni être sujet à aucune mesure lui interdisant d'exercer les fonctions de Président de la Société.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus à PJB Holding pour l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice social écoulé.

SECONDE DECISION

L'Associé Unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités notamment d'enregistrement, de dépôt, de publicité et/ou autres.

**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique, et consigné dans le registre spécial des décisions de l'Associé Unique.

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président*



FONDIERE BACCHUS
Associé Unique
Représentée par : Galiena Capital
Qualité : Président
Représentée par : Monsieur Benoît Panhard



FONDIERE BACCHUS*
Représentée par : Galiena Capital
Qualité : Président
Représentée par : Monsieur Benoît Panhard